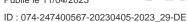
Publié le 11/04/2023



2023-29



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS Le 5 avril

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sallenôves, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 25 - votants 31,

Présents:

Pierre AGERON, Carole BERNIGAUD, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations:

Yolande BAUDIN à Carole BERNIGAUD Thomas BIELOKOPYTOFF à Séverine MUGNIER Luc DUBOIS à Maly SBAFFO Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD Cécile LOUP FOREST à Jean-Pierre CHAMBARD

Excusé: Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Henri PERRIN

N° 2023-29: Modification des statuts de la CCFU

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-17 et L5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral n°99-3343 du 30 décembre 1999 portant transformation du District Fier et Usses en communauté de communes,

Vu les statuts de la CCFU,

Au titre des « Autres compétences supplémentaires », la CCFU est compétente en aménagement et aestion d'itinéraires cyclables pour :

- L'aménagement et la gestion d'un itinéraire cyclable concordant avec la vélo-route départementale V62 traversant le territoire de la CCFU.
- L'attribution d'aides financières aux communes pour la réalisation d'itinéraires cyclables.

Dans le cadre de l'étude du schéma directeur cyclable, l'axe Sillingy / Nonglard / Lovagny qui permet de relier le territoire de la CCFU au bassin annécien est identifié comme structurant. A ce titre, la CCFU souhaite inclure cet itinéraire cyclable dans ses compétences, conformément au projet de statuts annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID: 074-247400567-20230405-2023_29-DE

Il est proposé au conseil communautaire:

- **D'approuver** la modification des statuts de la communauté de communes Fier et Usses telle que proposée en annexe à la présente délibération,
- **De charger** Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux maires des sept communes membres, aux fins d'adoption, par les conseils municipaux de ces communes, d'une délibération concordante,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président, Henri CARELLI Le secrétaire de séance, Henri PERRIN